

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 12

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Banks inc., Rochester N.Y., a demandé au directoire du Federal Reserve Board américain de l'autoriser à s'associer moyennant 51 % à la Baer Credit Corporation, New York.

Fondée en 1940, la Baer Credit Corporation appartient à 100 % à la Baer Holding A.G., qui de son côté est liée avec la banque Julius Baer et Cie. La raison sociale de la Baer Credit Corporation sera modifiée en Lincoln First-Baer Corporation. L'état de l'autre filiale américaine, la Baer Securities Corporation, New York, ainsi que sa qualité de membre au Philadelphia-Baltimore-Washington et au Midwest Stock Exchange n'est pas touché par cette transaction.

La Lincoln First Banks est une société Holding de banques dont le bilan se monte à environ 2 milliards de dollars. Elle a un réseau de plus de 100 succursales et est une des premières banques dans l'Etat de New York. La collaboration avec cette banque renommée consolide la présence de la banque Baer aux Etats-Unis. La banque privée zurichoise peut mettre les services du groupe américain à la disposition de sa clientèle. D'autre part, la Baer Holding permet à la Lincoln First Banks inc. de profiter des relations internationales de la banque zurichoise.

D'une manière semblable, la filiale de Londres, Julius Baer International limited, s'est déjà associée à l'United Dominions Trust limited, un groupe anglais de banques ayant des filiales au Canada, en Afrique du sud, en Australie et en Nouvelle-Zélande. La Baer Holding A.G. participe avec 51 % à la filiale de Londres, fondée en 1968.

Affaires fédérales

Un cinéaste suisse à l'honneur

(A.T.S.) Le cinéaste vaudois Florian Campiche, de Ste-Croix, vient de remporter la coupe (1^{er} prix) du festival international du film amateur de Cannes, pour le film qu'il a réalisé en 1969 à l'occasion du 80^e anniversaire du peintre vaudois Charles Clément. Huitante films en 8 et 16 mm, représentant une trentaine de pays, étaient en compétition au festival de Cannes 1971.

Florian Campiche, qui est aussi connu comme peintre, avait déjà obtenu en 1959 et en 1961 le prix du meilleur documentaire au festival du film amateur de Cannes, et en 1960 le 1^{er} prix au festival du cinéma amateur de Rapallo.

Cinquante ans de soroptimisme international

(A.T.S.) L'Union nationale des clubs soroptimistes de Suisse, qui groupe, aujourd'hui plus de 700 femmes, exerçant une profession, réparties dans 24 clubs, a fêté, au théâtre municipal de Lucerne, les cinquante ans d'existence du soroptimisme international. Pour célébrer cet anniversaire, l'union suisse des clubs soroptimistes a remis des prix de jubilé, d'un montant de 5 000 francs chacun, à Mme Lise Girardin, conseillère administrative de la ville de Genève, à Mme Elsy Leuzinger, de Zurich, professeur d'ethnologie, ainsi qu'à la « fondation Pestalozzi ». Elle a également octroyé des bourses en vue de la formation et à des fins sociales pour un

montant de 15 000 francs. A l'occasion de cette manifestation, l'ancien conseiller fédéral Willy Spuehler a prononcé un exposé sur le thème : « La Suisse dans le monde ». Le mot soroptimisme, qui vient du latin, signifie sœurs pour le meilleur. Le premier club a été fondé en Californie en 1921. Il en existe, actuellement, environ 1700, groupant 51 000 membres, dans 40 pays du monde. Les objectifs de cette association sont, notamment, de maintenir une haute conscience professionnelle, de favoriser la promotion de la femme et de contribuer à l'entente internationale. L'association est représentée dans de nombreuses organisations internationales, comme l'« Unesco », par exemple.

Service national jour femmes ou jeunes filles ?

(A.T.S.) Dès qu'elle a obtenu la complète égalité des droits politiques en matière fédérale, la femme suisse doit-elle être tenue d'accomplir un service national parallèle aux obligations militaires des hommes ? Telle est la question à laquelle s'est efforcé de répondre un groupe d'étude formé en octobre 1970 par l'alliance de sociétés féminines suisses, la fédération suisse des femmes protestantes, la ligue suisse des femmes catholiques et la société d'utilité publique des femmes suisses, et chargé d'examiner les différents aspects et la réalisation éventuelle d'un service national pour jeunes filles. Ce groupe a, au cours d'une séance d'infor-

Un déjeuner d'affaires
"pas comme les autres"
Une idée "neuve"
pour un dîner d'amis...



LA MAISON DU VALAIS
20, RUE ROYALE PARIS 8^e TEL. 742.98.15

mation organisée à Berne, présenté quatre modèles démontrant les différences fondamentales existant entre les diverses solutions possibles.

Le premier modèle prévoit le service obligatoire général des femmes dès l'âge de 20 ans et jusqu'à 50 ans (60 ans pour le service civil) service obligatoire conçu comme le pendant exact du service militaire (éventuellement service obligatoire) des hommes. Le groupe d'étude, estimant que ce modèle présentait de si grands obstacles qu'on ne pourrait compter sur une votation populaire favorable et relevant notamment que les femmes qui exercent une profession seraient retirées du circuit économique pour leur formation (école de recrues), se prononce nettement en faveur du deuxième modèle. Celui-ci prévoit un service obligatoire des femmes selon le système des réserves et consistant en une formation obligatoire et un recrutement des femmes en vue des catastrophes et de la défense nationale. Selon ce deuxième modèle, il n'y aurait donc pas de service obligatoire en temps de paix (système des réserves).

Tandis que les deux premiers modèles reposent sur le principe du service obligatoire, les deux derniers sont fondés sur le volontariat. Le troisième modèle vise à l'organisation de cadres volontaires par formation échelonnée. Enfin, le quatrième prévoit un service social par formation échelonnée.

Le groupe d'étude est d'avis que l'évolution historique de notre pays n'est pas étrangère à la formation d'une certaine conscience établissant une relation entre le droit de décider du sort de l'état et l'obligation personnelle de participer à sa défense contre une attaque extérieure. Il pense que la conséquence logique de cette relation devrait être l'introduction d'un service obligatoire féminin général parallèle au service militaire obligatoire des hommes.

Les adversaires d'un service national pour les femmes ne sont pas intervenus lors de cette séance d'information, néanmoins, la question de savoir si ce service devrait être obligatoire ou volontaire a donné matière à de vives discussions. Les partisans d'un service féminin obligatoire, ont fait valoir des arguments politiques et juridiques, soulignant que, dès que le devoir de servir est reconnu comme tel, il ne saurait être limité aux seules femmes prêtes à s'engager volontairement. Les adversaires du service obligatoire ont relevé que les volontaires forment toujours une élite et qu'ils sont susceptibles non seulement de beaucoup de volonté, mais également de l'engagement de toutes leurs forces et d'excellentes prestations.

Un Suisse préside la communauté évangélique d'action apostolique

(A.T.S.) La société des missions évangéliques de Paris, fondée en 1822 et à laquelle appartenait le Département missionnaire romand, s'est dissoute pour donner naissance à la communauté évangélique d'action apostolique (CVAA) et au Département français d'action apostolique, annonce un communiqué du service de presse protestant (SPP). La communauté réunit 23 églises d'Océanie, Madagascar, d'Afrique et d'Europe, réformées, luthériennes, baptistes, méthodistes et unies, qui ont décidé de conjointre leurs efforts pour assumer ensemble la mission que Jésus-Christ leur assigne. Les sept églises protestantes de Suisse romande sont représentées dans la nouvelle communauté par l'intermédiaire de leur Département missionnaire. Le pasteur Eugène Hotz, de Neuchâtel, préside le conseil de la communauté qui a siégé pour la première fois à Paris, du 30 octobre au 5 novembre. Deux ecclésiastiques africains et un pasteur genevois, M. René Tiercy, ancien missionnaire en

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS
Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e
Tél. : 700-37-42 à 37-44
Télex : 23922 Fischer Paris

Zambie, se partageront les responsabilités du secrétariat de la communauté dont le siège est fixé à Paris.

Elections fédérales Un Tunisien naturalisé suisse, domicilié à Berne, conseiller national vaudois...

(A.T.S.) Élu conseiller national par 13 988 électeurs vaudois, M. Georges Breny, âgé de 31 ans, employé municipal à Berne, siègera à la Chambre basse sous l'étiquette de l'action nationale. L'« Impartial » chaux-de-fonnier révèle qu'avant d'être naturalisé suisse, il y a un peu plus d'une dizaine d'années, M. Breny, ressortissant tunisien, portait le nom d'El Hadi ben Abdallah.

M. Breny, né le 24 juin 1930 à Tunis, a acquis sa nouvelle identité au moment où le grand Conseil neuchâtelois lui conférait la nationalité suisse, en avril 1959. Le quotidien neuchâtelois rappelle qu'il a passé 25 ans à la Chaux-de-Fonds et qu'il y a suivi les cours du technicium pour devenir horloger praticien avant de s'établir à Berne où il exerce actuellement la profession de chauffeur d'autobus.

L'Humanité passe avant le profit - deuxième bilan intermédiaire

(Comm.) Le comité « L'Humanité passe avant le profit », fondé le 14 octobre par les rédactions des journaux lucernois, a adressé son deuxième bilan hebdomadaire. Alors qu'après la première semaine, le montant des dons s'élevait à 58 500 francs, au soir du 27 octobre, il avait augmenté de 70 835,50 francs pour atteindre la cote de 129 335,50 francs. Cette somme est répartie comme suit entre les diverses œuvres d'entraide :

Croix-Rouge suisse (30-4 200) : 64 500 F ; Caritas (60-1 577) :

34 835,50 F ; Œuvre d'entraide des églises protestantes de Suisse (80-1 115) : 23 000 F ; Œuvre suisse d'entraide ouvrière (80-188) : 1 000 F ; Enfants du monde (12-415) : 2 000 F ; Chaîne du bonheur (10-15 000) : 3 000 F ; Comité suisse pour l'U.N.I.C.E.F. (80-7 211) : 1 000 F. Total : 129 335,50 F.

Le comité « L'Humanité passe avant le profit » adresse un pressant appel aux quelques 37 000 entreprises commerciales et industrielles suisses qui ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à un demi million de francs pour qu'elles versent une somme de 1 000 francs au profit des réfugiés bengalis. Le comité demande également aux Chambres fédérales de doubler la somme ainsi récoltée jusqu'à la session de décembre.

Jusqu'ici, un total de 86 entreprises ont participé à cette action.

Bourses et prix d'études musicales en 1972

L'Association des Musiciens Suisses et la Fondation Kiefer-Hablitzel décerneront à nouveau au printemps 1972 des bourses et des prix d'études à de jeunes musiciens suisses pour leur permettre de continuer ou d'achever leurs études musicales en Suisse ou à l'étranger. La limite d'âge des candidats est fixée à 25 ans au plus pour les instrumentistes et à 28 ans au plus pour les chanteurs, les compositeurs et les chefs d'orchestre. Les examens auront lieu les 11, 12, 13 et 14 février 1972 à Berne. Le règlement et une formule d'inscription seront envoyés gratuitement aux intéressés par le secrétariat de l'Association des Musiciens Suisses, case postale 153, 1 000 Lausanne 13, tél. : (021) 26 63 71, ou par le secrétariat de la Fondation Kiefer-Hablitzel, Storchen-gässchen 6, 3 000 Berne, tél. : (031) 22 48 54.

Secours suisse d'hiver Appel du président central du Secours suisse d'hiver en faveur de la collecte 1971/72

Chers compatriotes,
Une constatation s'impose : en dépit des conditions favorables de notre économie nationale et de l'augmentation des prestations sociales, le nombre de nos protégés diminue à peine. Ce n'est d'ailleurs pas pour étonner les collaborateurs du Secours suisse d'hiver. L'expérience leur a appris qu'il y aura toujours des familles et des personnes seules que la haute conjoncture semble oublier. Les causes de cet état de fait sont innombrables : maladie grave, accident, malheurs dans la profession, perte de gain, lourdeur ou manque d'initiative, etc. Vous admettrez avec nous que

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★★★★★ C

PARIS-X^e

36, rue de l'Echiquier

(Boulevard et métro
« Bonne-Nouvelle »)

Tél. 770-17-15 et 770-54-34

Câble : Pavilotel

200 chambres - 120 bains
Salles et Salons de 10 à 200
personnes pour banquets,
réceptions, conférences,
expositions



nous n'avons pas le droit d'abandonner purement et simplement ces concitoyens, en nous disant que les autorités finiront bien par s'en occuper. Ce serait oublier que l'amour du prochain n'est pas une seule question administrative.

Le Secours suisse d'hiver veut maintenir vivace l'exercice d'une solidarité amicale et confédérale. Le résultat des collectes annuelles prouve que le peuple suisse dans son ensemble l'entend bien ainsi. Souhaitons donc que chacun, une nouvelle fois, participe selon ses moyens à notre grande œuvre d'entraide ! Le Secours suisse d'hiver et ses nombreux collaborateurs bénévoles se porteront garant pour un emploi judicieux des sommes versées.

Arnold Sixer
Président central du
Secours suisse d'hiver

Séance du Conseil fédéral (synthèse)

(A.T.S.) Récemment, le Conseil fédéral a adopté six messages, consacrés notamment à la couverture de la perte de réévaluation subie par la banque nationale, à la ratification de la convention de la conférence internationale du travail sur l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine, et au budget financier de l'entreprise des P.T.T. pour 1972.

Le gouvernement a pris d'autres décisions, et en premier lieu celle d'octroyer un nouveau crédit de 10 millions de francs pour l'aide de la Suisse aux victimes des événements au Pakistan oriental : à ce sujet, répondant à la question posée par le conseiller national Schmitt (rad/ge), qui avait suggéré d'instituer une collecte à l'occasion des élections au Conseil national, il a jugé qu'une telle manifestation ne serait pas opportune, vu le grand nombre de mesures de secours appliquées ou, en

voie de l'être. Il a décidé l'octroi d'une allocation de renchérissement de 7 pour cent au personnel fédéral.

Enfin, le conseiller fédéral a entendu un rapport du conseiller fédéral Brugger, chef du Département de l'économie publique, sur l'état actuel de nos relations avec la C.E.E. et la prochaine ouverture des négociations avec celle-ci, et il a évoqué la vente de l'hospice du Saint-Gothard : il n'est pas question, a-t-il déclaré à cet égard, que l'hospice soit vendu à un étranger, des dispositions légales s'y opposant, puisque le bâtiment se trouve à proximité d'ouvrages militaires. La perte de réévaluation subie par la banque nationale sera couverte, selon la proposition du Conseil fédéral, au moyen d'un titre de reconnaissance de dette non productif d'intérêts, que la Confédération remettrait à l'institut d'émission. Après certaines déductions, la banque nationale verserait notamment le bénéfice des exercices 1971 et suivants à une nouvelle provision à créer pour amortir la dette de la Confédération. Quant à la convention sur l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale, sa ratification, que le Gouvernement demande au Département d'autoriser, ferait suite à un postulat du conseiller national Leuenberger (soc/zh) ainsi qu'à une initiative du canton de Genève, présentés l'un et l'autre l'an dernier. Le budget financier de l'entreprise des P.T.T. pour 1972 prévoit un déficit net de 87,5 millions de francs, compte tenu du solde passif de 1971 reporté à nouveau : en accord avec le conseil d'administration des P.T.T., le Conseil fédéral suggère aux Chambres de reporter ce déficit au compte de 1973, pour l'éponger plus tard par le produit de l'augmentation des taxes postales, sur laquelle les deux conseils devront également se prononcer. Les autres messages approuvés par le Gouvernement ont trait à

Gil CARTIER

PARFUMS - CADEAUX
Remise importante pour tous
les compatriotes

Nos spécialités :

Tous les parfums de grandes marques, produits de beauté, foulards et cravates haute couture, parapluies, bijouterie fantaisie et articles de cadeaux divers.

36, avenue de l'Opéra
Tél : 073-40-65

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS MONA

39, avenue de Seine
92 - Rueil-Malmaison

Tél : 967-70-13

2 bis, rue de l'Oasis
92 - Puteaux
Tél. : 776-13-37

Huiles
et Graisses

"MOTUL"

Automobiles
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS

Tél. 352-29-29

René DOUILLARD

FLEURISTE

38, av. de la République
Tél. VOL. 87-98 PARIS-11^e

Livre dans le monde
entier par **INTERFLORA**

la convention de La Haye sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels, à la nouvelle convention de double imposition conclue entre notre pays et la République fédérale d'Allemagne, et à un accord sur les transports aériens commerciaux avec la Libye : le Conseil fédéral propose d'approuver ces trois instruments.

Le nouveau crédit de 10 millions pour l'aide de la Suisse aux victimes des événements du Pakistan oriental sera versé pour une part au haut commissaire pour les réfugiés, qui assure en qualité de « point central », la coordination des opérations de secours entreprise dans le cadre des nations unies. Le solde permettra de financer des actions déterminées de secours, soit dans des camps de réfugiés en Inde, soit au Pakistan oriental. L'aide de la Confédération au Bengale dépasse maintenant 20 millions de francs, et le Conseil fédéral déclare en outre, dans sa réponse à M. Henri Schmitt, constater avec satisfaction que, parallèlement à l'aide gouvernementale, le peuple suisse accorde un généreux appui à l'œuvre de secours entreprise.

203 millions : tel est le montant de la dépense consentie pour l'allocation de renchérissement de 7 pour cent accordée au personnel fédéral. Le renchérissement est ainsi compensé jusqu'à 120,2 points de l'indice, alors que celui-ci a atteint 121,3 points en septembre. En 1972, précise le Conseil fédéral, l'allocation de renchérissement sera de 14,5 pour cent, compte tenu de la hausse du coût de la vie qui s'est produit depuis la fixation des traitements en 1969. La nouvelle ordonnance sur le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière prévoit un renforcement de ce service, ce qui entraînera un accroissement des dépenses de la Confédération : les contributions fédérales à ces frais ont donc été augmentées.

Enfin, le conseil fédéral a encore répondu aux petites questions du conseiller aux Etats Clavadetscher (rad/lu), sur la lutte contre la rage, et du conseiller national Revaclier (rad/ge), sur les importations de vin en bouteilles.

Espagne, aux Etats-Unis et en Suisse.

Prévenir vaut mieux que guérir Blocage des salaires et des prix

(C.P.S.) Les propositions de M. Etienne Junod, président du Vorort et l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie, de bloquer pour un an les prix des biens vendus en Suisse, les salaires, les loyers, ainsi que les dividendes versés par les sociétés anonymes, a provoqué des réactions viscérales dans les milieux syndicalistes ouvriers et socialistes. Elles n'ont rien d'étonnant en cette période pré-électorale, même si les syndicalistes se défendent de pratiquer une politique de parti. Les chefs des mouvements ouvriers font leur métier et défendent leurs propres intérêts en agissant de la sorte. Ils ne peuvent sous aucun prétexte décevoir leurs troupes, des troupes dont une longue période de prospérité a émoussé le zèle syndicaliste et qui rechignent souvent à payer leurs cotisations ; des troupes qui sont travaillées par des dissidents et sollicitées par des tentations venues d'extrême-gauche et invitées à déclencher des grèves « sauvages ».

Les syndicalistes ont donc crié au loup et ont dénoncé une politique de panique inventée par un patronat qui voudrait se créer un alibi pour le cas où l'économie suisse tournerait mal. Qu'on bloque les prix, d'accord ! Qu'on touche aux salaires, sacrilège ! Qu'on parle d'augmenter les heures de travail, aberrance ! A croire les dirigeants des syndicats, la Suisse serait un pays socialement arriéré. On y travaille davantage et plus longtemps qu'ailleurs, et il faudrait réduire les horaires plutôt que de les prolonger, tout comme il faudrait sabrer dans les marges de bénéfices.

On peut admettre qu'il n'y a pas dans l'immédiat péril en la

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER

(Langwies-Grisons)
S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS THÈS

PRODUITS EXOTIQUES et ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine PARIS-14^e

Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

Un film suisse pour célébrer l'anniversaire de Picasso

(A.T.S.) Le gouvernement français a choisi, pour fêter le 90^e anniversaire de Picasso, le film du Suisse Peter-Christian Fueter, intitulé « Picasso war, peace and love ». Celui-ci a été projeté au Grand Palais à Paris, en présence du ministre de la culture M. Jacques Duhamel. Ce film, qui a une durée de 50 minutes, a été produit par la maison Condor-Film S.A., à la demande de la société américaine de production universal. Il a été tourné en France, en Allemagne, en

demeure économique helvétique. Mais, comme l'affirmait le Dr Knock à propos de la santé, la prospérité est un état précaire qui ne présage rien de bon... Et des signes avant-coureurs ont apparu de tassement de la conjoncture, comme disent les économistes distingués. La surchauffe va vers le tiède, alors que l'inflation ne désarme pas, alimentée non seulement par des éléments extérieurs, mais encore par une politique des salaires dans laquelle la Confédération donne le mauvais exemple.

Le désordre monétaire mondial n'est pas fait pour arranger les choses. C'est un truisme de répéter que notre pays vit de ses exportations ; mais risquons-le quand même. Or, ces exportations sont actuellement menacées, et non seulement en direction des Etats-Unis. La plupart de nos industries d'exportation établissent une bonne partie de leurs factures en dollars parce que celui-ci reste pour l'heure, et en dépit de ses fluctuations, la seule monnaie de référence. Depuis qu'il flotte en fait, des pertes très sensibles ont déjà été enregistrées. Dans ces conditions, certaines industries hésitent à prendre des options à long terme, dans l'impossibilité où elles se trouvent de chiffrer leurs prix de revient et dans l'incertitude quant à la valeur réelle des paiements qu'elles vont encaisser pour des livraisons déjà effectuées. Plusieurs d'entre elles ont certes les reins solides et peuvent attendre de voir... D'autres offrent des biens d'une qualité telle qu'ils en deviennent exclusifs et que leurs prix absous ou relatifs ne jouent pas grand rôle dans l'écoulement. Beaucoup cependant de nos entreprises sont déjà à la limite du possible dans leur politique des prix et les ont limés à l'extrême. Celles-là sont en danger aujourd'hui déjà, et l'on pense à certains produits courants de l'industrie horlogère avant tout.

Dans ces conditions, ne serait-il pas sage de revoir ensemble

ORFEVRERIE WISKEMANN

LISTES DE MARIAGE

métal argenté	porcelaine
acier inoxydable	cristaux
articles cadeaux	

13, rue Lafayette
Paris 9^e 874-70-91

les données des problèmes et de réunir autour de la même table employeurs et employés, patrons et ouvriers. De toute manière, ils sont embarqués sur le même bateau, et ils seront prospères ou amoindris ensemble, et tout le peuple suisse avec eux.

Un mot encore à propos du travail. Depuis toujours, et à jamais, c'est notre seule richesse nationale réelle, notre seule matière première. Nous n'avons pas de réserves naturelles — à part la houille blanche maintenant totalement exploitée — et aucun espoir d'en trouver. Il ne sied donc pas de parler de réaction de panique et d'accuser l'industrie. Il s'agit simplement d'étudier ensemble des mesures de salut public qui pourraient s'imposer demain et d'accepter dès maintenant une trêve permettant de discuter à froid.

René Bovey

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : E. BIERI

16, rue Orfila - PARIS-20^e
Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...

Quelle est l'ampleur des ventes d'immeubles aux étrangers ?

(C.P.S.) En 1970, les autorités cantonales et fédérales ont examiné 3 557 requêtes tendant à l'acquisition d'immeubles. 3 448 ont été accordées. Les immeubles dont la vente a reçu l'assentiment des autorités représentent une superficie de terrain de quelque 3 millions de m². De même que les trois années précédentes, les requérants se sont intéressés au terrain à bâtir (1 900 000 m²), puis aux maisons (635 000 m²), enfin aux parcelles agricoles et forêts (231 000 m²). Les propriétés par étages ont également été fort demandées puisque l'on a cédé 1 890 appartements (1967 = 498) pour une somme de 243 millions.

C'est le Valais qui a autorisé la vente du plus grand nombre d'appartements (plus de 600), suivi par les Grisons, le Tessin et Vaud avec tous plus de 300 autorisations. Si l'on considère le total des autorisations accordées, c'est le Valais qui prend à nouveau la tête avec 911, puis le Tessin, les Grisons et le Pays de Vaud avec tous plus 600 autorisations.

D'une manière générale on constate que les amateurs étrangers continuent à préférer les stations touristiques aux autres localités. D'autre part, les autorisations accordées depuis 1961 s'étendent à des immeubles sis de la Suisse. Ici un petit groupe dans 1 302 des 3 068 communes se détache de plus en plus. On a enregistré en effet plus de 500 requêtes à Montreux, Davos et Bagnes, plus de 300 à Ollon, Vals, Lens, Genève, Saint-Moritz et Randogne.

29 millions de m² depuis 1961
Si l'on considère les années 1966 à 1970, on remarquera que 83 % des requêtes présentées ont donné lieu à un transfert, ce qui semble une proportion élevée. Pendant la période de 1961 à 1970, on a accordé plus

Le Français

3, avenue de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage

de 18 000 autorisations et on en a refusé 1 100. La superficie des immeubles dont la vente a été autorisée dépasse 29 millions de m², et leur prix global se monte à 2,8 milliards de francs. Le Tessin (4 692 cas), le Valais (3 770), Vaud (3 306) et les Grisons (2 768) dépassent très nettement les autres cantons. En queue de peloton on trouve les cantons de Glaris (25), Appenzell Rh-Int (25) et enfin Uri avec trois cas seulement.

**Annexe au service
de l'Agence télégraphique
suisse**

**Les femmes et le
marché des capitaux**

(A.T.S.) Les femmes suisses pénètrent dans un nouveau domaine qui était jusqu'à présent exclusivement réservé aux hommes : le placement de capitaux à titre personnel. C'est pour cette raison que des cours concernant le placement des capitaux, destinés aux femmes et organisés par le Crédit Suisse, ont commencé en novembre de cette année dans neuf villes suisses. Durant les trois à quatre après-midis ou soirées que dureront les cours, les femmes recevront des informations sur les tendances de la bourse, elles apprendront à lire les feuilles des cours boursiers et à passer des ordres de bourse. Des spécialistes de la banque les instruiront sur la condition juridique de la femme dans les affaires de banque et de bourse.

La cause de l'intérêt accru des femmes pour les questions relatives aux capitaux est l'accroissement rapide du nombre des femmes qui participent à la vie active. Les cours, qui s'échelonneront jusqu'au printemps 1972, auront lieu dans les villes suivantes : Buchs/SG, Klosters, Martigny, Neuchâtel, Sarnen, Soleure, St-Gall, St-Moritz et Zurich.

GRAND STOCK

de

PETITS ROULEMENTS
RADIAUX

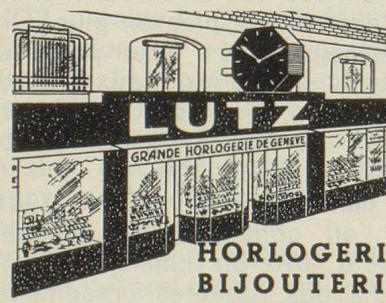
Alésage : 1^{1/2} à 10^{1/2}



ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S.A.

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46-54

Une gamme R. M. B.



70 à 82, RUE DE LYON-PARIS 12^e
TEL. : DID. 46-85

Subvention fédérale pour l'école suisse de Rio de Janeiro

(C.P.S.) Le Conseil fédéral a autorisé le Département de l'intérieur à demander un crédit supplémentaire de 257 805 francs à titre de subvention complémentaire pour la construction de la nouvelle école suisse de Rio de Janeiro.

La Confédération a déjà alloué des contributions de 3,3 millions de francs au total pour la construction de cette école. Le compte final présenté par le Comité de l'école fait apparaître un dépassement de 421 000 francs, soit 9,57 %, par rapport aux prévisions ; l'augmentation des frais est due principalement au renchérissement intervenu dans la construction et aussi à des travaux supplémentaires qui se sont révélés nécessaires après coup.

La colonie suisse de Rio de Janeiro a fourni un apport qui se monte à ce jour à 730 849 francs et elle s'efforce d'assurer par ses propres moyens le financement du solde des dépenses.

Il convient de relever l'effort considérable accompli par nos compatriotes établis à Rio de Janeiro afin que leurs enfants puissent recevoir une formation scolaire « à la suisse ». Cette école accueillera également des élèves brésiliens et d'autres nationalités. Saurait-il y avoir propagande plus élégante et plus efficace pour notre pays ?

Faites de la publicité dans

Le Messager Suisse »

Demandez les nouveaux tarifs
à la Rédaction

17 bis, quai Voltaire, PARIS 7^e